

Section 5.—Pensions et autres dispositions en faveur des anciens combattants.*

Division des Pensions.—Cette division du ministère des Pensions et de la Santé est chargée de l'application de la loi des Pensions et de la Santé et de la loi des Allocations aux anciens combattants. Elle exécute en outre sous la direction de la Commission canadienne des Pensions, certains travaux administratifs en vertu des dispositions de la loi des Pensions. Le représentant de la Trésorerie a la responsabilité de tous les paiements effectués conformément à ces lois.

Le rapport pour l'année fiscale terminée le 31 mars 1935 accuse une augmentation sur l'année précédente du nombre d'anciens combattants hospitalisés, soit 12,560 en 1935 contre 11,718 en 1933-34, 13,342 en 1932-33 et 14,267 en 1931-32. Le département exploite huit hôpitaux dont un dans chacune des villes suivantes: Halifax, Saint John, Ste-Anne de Bellevue, Toronto, London, Winnipeg, Calgary et Vancouver. Les ateliers établis à Hamilton, Montréal et Halifax fonctionnent toujours; il en est de même pour l'atelier de la Croix Rouge à Victoria.

Un des aspects de la tâche du département est le soin des anciens combattants dans une institution nationale pour les pensionnés qui, à cause de leur âge avancé ou de leurs infirmités, sont incapables de subvenir à leurs propres besoins. Le nombre d'anciens combattants de cette catégorie a accusé une diminution durant l'année, le total au 31 mars 1935 étant de 235 contre 250 un an auparavant, 213 au 31 mars 1933 et 198 au 31 mars 1932. La distribution d'appareils orthopédiques et chirurgicaux a diminué un peu. Le nombre d'anciens combattants qui ont été secourus au cours de 1934-35 est de 11,541 comparativement à 12,735 en 1933-34, 14,368 en 1932-33, 12,303 en 1931-32 et 8,811 en 1930-31. Les dépenses se chiffrent à \$2,042,355 en 1934-35, \$1,912,563 en 1933-34, \$1,978,284 en 1932-33, \$2,082,052 en 1931-32 et \$907,010 en 1930-31.

Le département continue d'assumer la responsabilité pour les accidentés dans l'industrie jouissant déjà d'une pension de 25 p.c. ou plus. Au cours de la présente année fiscale, les réclamations sont de 222, de 180 en 1933-34, de 179 en 1932-33 et de 200 en 1931-32. Les déboursés ont été comme suit: 1934-35, \$23,103; 1933-34, \$36,420; 1932-33, \$17,641; 1931-32, \$49,878; ils sont influencés, dans une large mesure, par le nombre d'accidents graves ou mortels.

L'état ci-dessous indique la répartition des affectations, les frais d'administration, ainsi que le montant et le pourcentage des sommes adjugées. Le coût de l'administration a été de 3-588 p.c.

SOMMES NETTES PAYÉES PAR LE MINISTÈRE DES PENSIONS ET DE LA SANTÉ NATIONALE PENDANT L'ANNÉE FISCALE TERMINÉE LE 31 MARS 1935.

SECTION DES PENSIONS.		\$
<i>Paiements nets en espèces—</i>		
Pensions (guerre européenne).....	41,953,037	
Allocations aux anciens combattants.....	2,017,075	
Secours aux chômeurs.....	2,042,355	
Emplois d'ateliers.....	51,459	
Allocations d'hospitalisation.....	1,408,344	
	<hr/>	
Total payé en espèces.....		\$47,472,270

* Révisé par E. H. Scammell, Secrétaire, section des Pensions, ministère des Pensions et de la Santé Nationale. Voir aussi pages 998-1001 de l'Annuaire de 1930.